

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'ALLIER

CANTON CUSSET NORD

ARRONDISSEMENT
VICHY

COMMUNE DE
CREUZIER-LE-VIEUX

ARRETE DU MAIRE N° 2014/114
en date du 1^{er} juillet 2014

ARRETE INSTAURANT DES PANNEAUX « STOP »
CARREFOUR
Chemin de Tout Blanc / Rue des Dauriers /
Rue du Moulin

Le Maire de la Commune de Creuzier-le-Vieux,

VU le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Considérant qu'il y a lieu de préserver la sécurité chemin de Tout Blanc / rue des Dauriers / rue du Moulin,

ARRETE

Article 1^{er} : Le carrefour chemin de Tout Blanc / Rue des Dauriers / Rue du Moulin est modifié comme suit :

Voies arrêtées : rue du Moulin – chemin de Tout Blanc

Voie protégée : rue des Dauriers

Article 2: La signalisation sera mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3 : Le Commissaire de Police de Vichy, le Garde-Champêtre, ou toutes personnes habilitées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Creuzier-le-Vieux, le 1^{er} juillet 2014

Le Maire,



Christian BERTIN